

TRAIL URBAIN DE LORIOLE SUR DRÔME – 25 NOVEMBRE 2022

RÈGLEMENT INTERIEUR

ORGANISATION GENERALE DU DEPART :

Retrait des dossards à partir de 18h à la salle des fêtes de Lorient sùr Drôme- Place du champ de Mars.

Départ : Vendredi 25 novembre à 20h00 – place du champ de mars LORIOLE SUR DROME

Arrivée : Place du champ de mars LORIOLE SUR DROME

Distance : trail de 10 kms sur terrains variés au cœur de la ville et dans les chemins environnants.

Podiums : 21h 30 environ.

ORGANISATEURS :

Le TRAIL URBAIN de LORIOLE est organisé par le Service des sports de la commune de Lorient sùr Drôme en partenariat avec l'OML (Office Municipal Lorientais).

Coordonnées : YOHAN TAVAN Tel : 06.19.73.00.99 / BRZEZINSKA Coralie Tel : 06.46.86.22.34 / MAIRIE DE LORIOLE Tel : 04.75.61.63.76

Directeur de course : : YOHAN TAVAN Tel : 06.19.73.00.99

Le plan de la course est sur la page Facebook dédiée à la course (lien en copié) et sur la rubrique trail urbain du site de la commune.

Le nombre d'inscriptions est limité à 300.

Cette course est un évènement TERRE DE JEUX en lien avec le LABEL TERRE DE JEUX PARIS 2024 dont la ville dispose depuis septembre 2020.

• Condition d'âge et capacités physiques :

L'épreuve est ouverte pour les catégories Cadets à Vétérans. Minimum d'âge requis : 16 ans.

Le parcours n'est pas adapté pour nos amis concurrents handisports.

• PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nous aimons notre ville, protégeons-la. Les concurrents s'engagent à ne rien jeter sur la voie publique, ni papier, ni emballage, ni bouteille.

Notre commune se charge d'avoir une démarche écoresponsable sur le plan de gestions de déchets et d'alimentation locale (jus de pomme issue de production locale etc...).

• INSCRIPTIONS et DROITS

Les inscriptions se font à partir du 1^{er} octobre 2022 minuit au 22 novembre 2022 minuit sur le site Chronosphère.

Le prix d'inscription à cette course est de 10 Euros (frais internet compris).

Mode de règlement : par carte sur le site.

PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE !!!

Inscription à la course :

Une seule épreuve de 10 Km environ.

Pas de repas d'après course.

Pas de ravitaillement au cours de la course. Un ravitaillement collectif sera distribué à l'arrivée pour chaque coureur.

• **IMPORTANT**

Tout engagement est personnel, aucun transfert d'inscription n'est autorisé, pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Tout engagement sera ferme et définitif.

Aucune inscription ne sera remboursée en cas d'annulation ou de non-participation de la part du coureur, quel que soit le motif.

• **LICENCES ET CERTIFICATS MÉDICAUX**

La participation à la course est soumise à la présentation obligatoire par les participants :

-D'une licence Athlé Compétition, Athlé running, d'un pass' J'aime courir, délivré par la FFA pour l'année 2022/2023. Les autres licences (Santé Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

OU d'une licence TRIATHLON

OU d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des Fédérations suivantes : FCD – FFSA-FSPNASPTT-FSCF-FSGT-UFOLEP- pour l'année 2022/2023

OU d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la manifestation, ou de sa copie.

-Les licences étrangères ne sont pas acceptées.

Attention, la responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par sa présentation en ligne ou celle d'une licence).

• RETRAIT DES DOSSARDS

La participation à l'épreuve nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par quatre épingles, seul endroit prévu pour l'enregistrement automatique des données. Sur le temps de parcours : Il ne devra en aucun cas être réduit, ni découpé, ni plié sous peine de disqualification. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Les dossards seront retirés à la salle des fêtes, PLACE DU CHAMP DE MARS, près de la ligne de départ, le VENDREDI 25 NOVEMBRE 2022 de 18h à 20h.

Les puces sont fixées sur les dossards par la Société de Chronométrage- ne pas les enlever.

• ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants au « Trail urbain de LORIOLE. Ce contrat a été pris auprès de Groupama Méditerranée, Maison de l'agriculture, place Chaptal, Bât 2, 34264 Montpellier Cedex 1 sous le numéro de contrat 1111 et l'attestation d'assurance du 20/07/2022 concernant spécifiquement le Trail Urbain de Lorient le vendredi 25 novembre 2022.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

• PARCOURS

Un seul parcours de 10 Km environ est proposé aux coureurs. Les coureurs seront dans l'obligation de suivre l'itinéraire balisé, sous peine de disqualification. La course se déroulant en nocturne, avec des passages dans l'obscurité, de ce fait le port de la lampe frontale est obligatoire.

Le parcours est disponible avec le lien : <https://www.openrunner.com/route-details/15126623>

• ACCOMPAGNATEUR

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo), ne sera autorisé sur le parcours.

• RAVITAILLEMENT

Collectif à l'arrivée uniquement. Chacun gère son propre ravitaillement liquide.

Pas de ravitaillement au cours de l'épreuve.

• SIGNALISATION

Rubalise, signaleurs avec gilets jaunes marquages à la bombe au sol.

• SERVICE MÉDICAL

Poste de secours assuré par un organisme agréé.

• SÉCURITÉ

La sécurité de la course sera assurée par l'organisation, en ce qui concerne la sécurité routière et le jalonnement sur le circuit, ainsi que par la Police Municipale et la GENDARMERIE pour l'aspect Sécurité « vigie Pirate ».

La circulation restera ouverte mais alternée, les coureurs s'engagent à rester vigilants et à respecter le code de la route.

Les coureurs se doivent secours et entraide. En cas d'accident d'un autre concurrent, tout concurrent est tenu à assistance de celui-ci, dans l'attente des secours.

Le stationnement des véhicules se fera à la Gare TER, parking de la piscine municipale et au parking du gymnase JEAN CLEMENT de Loriol.

• SANITAIRES

Toilettes publiques de la salle des fêtes et à côté de la mairie. (Pas de douche).

• ANNULATION DE LA COURSE

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle, de l'évolution de la situation sanitaire ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

• RÉCOMPENSES

Nous récompenserons pour cette course les participants suivants :

| |
|--|
| Les 3 premiers hommes au scratch |
| Les 3 premières femmes au scratch |
| Les premiers (homme et femme) de chaque catégorie Cadets, Espoirs, Juniors, Seniors et Masters (0 à 10). |

La règle du non cumul de récompense s'applique.

Tableau des catégories :

| CATEGORIES | CODE | ANNEE DE NAISSANCE |
|------------|------|--------------------|
| Masters | VE | 1988 et avant |
| Seniors | SE | 1989 à 2000 |
| Espoirs | ES | 2001 à 2003 |
| Juniors | JU | 2004 et 2005 |
| Cadets | CA | 2006 et 2007 |

| CATEGORIE Masters H et F | CODE | ANNEE DE NAISSANCE |
|-------------------------------------|-------------|---------------------------|
| | M0 | 1988 - 1984 |
| | M1 | 1983 - 1979 |
| | M2 | 1978 - 1974 |
| | M3 | 1973 - 1969 |
| | M4 | 1968 - 1964 |
| | M5 | 1963 - 1959 |
| | M6 | 1958 - 1954 |
| | M7 | 1953 - 1949 |
| | M8 | 1948 - 1944 |
| | M9 | 1943 - 1939 |
| | M10 | 1938 et avant |

• **UTILISATION D'IMAGE**

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs du Trail urbain de Loriol , ainsi que leurs ayant droit, tel que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Trail urbain de Loriol, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

• **CNIL**

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, par notre intermédiaire, vous pourrez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, merci de le signaler aux organisateurs par écrit, en précisant votre nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

• **CONCLUSION / Acceptation du règlement :**

L'inscription d'un participant au TRAIL URBAIN de Loriol, atteste qu'il a pris connaissance du présent règlement 2022 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.